



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ETAT MAJOR CANTONAL DE CONDUITE

Sécheresse dans le canton de Vaud, début du ravitaillement en eau des chalets d'estivage

L'Etat-major cantonal de conduite et les différents partenaires ont débuté le ravitaillement en eau des bovins se trouvant dans les alpages du Jura. Une planification est en cours afin de procéder de la même façon dans les Préalpes où la situation semble se dégrader de jour en jour. L'armée a mis en place les bassins de rétention qui contiennent entre 35 m³ et 53 m³. Plusieurs hélicoptères effectuent des rotations pour les remplir. De plus des moyens routiers, fournis par des entreprises privées de transport, sont en place pour acheminer l'eau aux endroits le nécessitant. Une hotline permet aux éleveurs d'obtenir des informations: 021 316 51 21.

A la suite du déclenchement du plan ORCA, le Conseil d'Etat vaudois reste attentif à l'évolution de la situation. L'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et les différents partenaires ont poursuivi leurs activités afin de mettre à disposition des exploitants des chalets d'alpages des points de ravitaillement en eau, dans le secteur compris entre Saint-Cergue et Provence.

Hier en milieu de journée, les deux bassins de 35 m³, situés de part et d'autre du lac de Joux étaient opérationnels. Les agriculteurs peuvent s'y ravitailler directement par route. Plusieurs hélicoptères de l'Armée effectuent maintenant le remplissage des six autres bassins d'une contenance de 53 m³. En fonction d'une priorisation qui est en cours, ils pourront également ravitailler directement des étangs existants, répartis sur le secteur. Des transports par route, fournis par des entreprises privées et par des privés, vont également être possibles.

Prises en charge par le plan ORCA, les cinq thématiques présentées vendredi dernier sont toujours d'actualité (plan canicule, approvisionnement en eau du bétail dans les alpages, agriculture de plaine et vignes, cours d'eau, faune et flore et risques d'incendies). Les conditions météorologiques ne changent pas pour l'instant et si la

chaleur perdue, en ce qui concerne les rivières et les cultures, la situation pourrait encore se péjorer.

L'interdiction de faire du feu est toujours en vigueur pour les privés, sur tout le territoire cantonal, y compris pour les feux d'artifice.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 juillet 2015

DECS, Philippe Leuba, chef du Département de l'économie et du sport, 079 206 79 69 Denis Froidevaux, chef de l'Etat-major cantonal de conduite, 079 214 14 22 DECS, Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture, 079 372 82 32 Urs Müller, remplaçant du chef de la communication de l'Etat-major de conduite de l'Armée, 079 828 52 33 Philippe Jaton, Police cantonale vaudoise, 079 446 64 62

[Dossier_presse-secheresse_21 07 2015](#)